

## Introduction

Ce document présente la stratégie du Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays des Vosges Saônoises telle qu'elle a été validée par le comité syndical du 2 juillet 2015.

Les priorités retenues dans cette stratégie sont issues d'une large phase de concertation avec les acteurs du territoire : grand public, élus, membres d'associations, représentants d'entreprises,... Cette phase de concertation, qui a eu lieu au printemps 2013, a rassemblé plus de 75 personnes qui ont formulés plus de 80 propositions d'actions.

Un travail plus spécifique a ensuite été réalisé avec les communautés de communes et leurs commissions environnement à l'automne 2013 afin de définir les axes d'interventions prioritaires sur leur territoire. Ce travail a abouti à une première version de la stratégie et du plan d'actions qui ont été mis à jour suite aux élections municipales et à l'élaboration de la candidature LEADER 2014-2020.

A l'issue de cette phase, quatre objectifs stratégiques déclinés en neuf objectifs opérationnels ont été définis :

- **Objectif n°1 : Agir sur les transports routiers**
  - Réduire le nombre de kilomètres parcourus en voiture individuelle
  - Réduire les besoins en déplacement grâce à une meilleure proximité des services
  
- **Objectif n°2 : Penser un urbanisme et un habitat en cohérence avec les enjeux énergie-climat**
  - Adapter les documents d'urbanisme aux enjeux énergie-climat
  - Accélérer la rénovation énergétique du bâti existant
  
- **Objectif n°3 : Accompagner le changement des comportements**
  - Communiquer/informer sur les bonnes pratiques
  - Inciter au changement par l'exemplarité des collectivités
  - Pousser les entreprises locales vers l'excellence environnementale
  
- **Objectif n°4 : Mettre les ressources du territoire au profit de la transition énergétique**
  - Développer les énergies renouvelables locales
  - Développer les circuits courts alimentaires

Un plan d'actions plus précis accompagne la stratégie. Il décline sous forme de fiches les différentes actions évoquées dans les objectifs opérationnels présentés ci-dessus.

## **Objectif stratégique 1 : Agir sur les transports routiers**

Le secteur des transports routiers absorbe environ un quart des consommations d'énergie du territoire et représente 38% des émissions de gaz à effet de serre. La voiture individuelle est la principale source d'émissions, suivie des poids lourds et des véhicules utilitaires légers.

En parallèle, les alternatives à la voiture individuelle sont assez faibles sur le Pays des Vosges Saônoises. Les transports en commun (bus ou train) n'apportent qu'une réponse partielle aux besoins en mobilité.

La dépendance à la voiture individuelle est donc particulièrement forte et préoccupante dans un contexte de hausse continue des prix de l'énergie. A ce sujet, les chiffres du diagnostic énergie-climat indiquent que la facture moyenne d'essence par ménage va plus que doubler entre 2008 et 2020 et passer de 2 000€/an/ménage à 4 200€/an/ménage. La mobilité risque donc de devenir un facteur de précarisation des ménages, au même titre que la hausse de la facture énergétique dans l'habitat.

Le travail de réflexion mené dans le cadre du PCET a permis d'aborder le sujet de la mobilité sous deux angles : optimiser les déplacements parcourus en véhicule ou réduire les besoins en déplacement grâce à une meilleure proximité des services. Ces deux visions ont ainsi permis de définir les **deux objectifs opérationnels** du PCET.

- **Objectif opérationnel 1 : réduire le nombre de kilomètres parcourus en véhicules thermiques**

La dépendance à la voiture individuelle est une réalité en milieu rural et il semble difficile d'en sortir tant le développement des transports en commun est limité par la densité de population. L'idée n'est donc pas d'aller « contre la voiture » mais plutôt d'optimiser le remplissage des véhicules et d'éviter « l'autosolisme » (fait de se déplacer seul dans une voiture). Lorsque l'on sait qu'en France le remplissage moyen d'un véhicule est de 1,22<sup>1</sup> (en baisse par rapport aux années 1990), on peut imaginer qu'il existe des marges de manœuvre permettant d'améliorer ce taux.

L'enjeu sur le Pays est de mettre en place des outils et une animation qui permettent à l'offre (un conducteur) et à la demande (un passager) de se rencontrer. Ces outils sont généralement peu coûteux, ne nécessitent pas de créer de nouvelles infrastructures lourdes et reposent sur une animation et une communication efficaces.

### **Actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- ✓ **Action n°1** : Animer un groupe de travail sur le covoiturage et le stop organisé
- ✓ **Action n°2** : Promouvoir et accompagner la mise en place de pédibus, vélobus, hippobus
- ✓ **Action n°3** : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques
- ✓ **Action n°4** : Etudier l'opportunité d'un Transport à la Demande (TAD)
- ✓ **Action n°5** : Favoriser les modes de déplacements doux
- ✓ **Action n°6** : Expérimenter la mise en place de véhicules en autopartage

---

<sup>1</sup> Chiffres issus de l'enquête nationale transports et déplacements 2008 (La revue du Commissariat général au développement durable, décembre 2010).

- **Objectif opérationnel 2 : Réduire les besoins en déplacement grâce à une meilleure proximité des services**

Une autre approche de la mobilité consiste à localiser les services au plus proche des habitants afin de limiter leurs besoins de déplacement. Les nouvelles technologies et le (futur) développement du très haut débit en Haute-Saône laissent entrevoir la possibilité de développer le télétravail ou les téléservices. Cette vision renforce l'attractivité du territoire et incite les habitants à s'y installer et/ou y rester car la proximité « physique » des services et des entreprises n'est plus impérative.

**Actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- ✓ **Action n°7 :** Promouvoir les services à distance (bornes visioservices, visioconférences)
- ✓ **Action n°8 :** Animer un groupe de travail sur le travail à distance

## **Objectif stratégique 2 : Penser un urbanisme et un habitat en cohérence avec les enjeux énergie-climat**

Aussi bien au niveau national que local, le secteur du bâtiment est fortement consommateur d'énergie. A l'échelle du Pays des Vosges Saônoises, 29% de l'énergie est absorbée par le secteur résidentiel et 14% par le secteur tertiaire. Ces secteurs émettent respectivement 26% et 8% des émissions de gaz à effet de serre du Pays.

Comme pour la mobilité, la facture énergétique va plus que doubler entre 2008 et 2020 pour passer de 1 900€/an/ménage à 4 400€/an/ménage<sup>2</sup> sur le Pays des Vosges Saônoises. Le problème de la précarité énergétique devrait donc s'accroître à l'avenir.

Pour répondre à cet enjeu, différents dispositifs d'aides existent déjà à l'échelle nationale, régionale et départementale : éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable, dispositif *Habiter Mieux*, dispositif *Effilogis*, TVA réduite à 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique, certificats d'économie d'énergie,...

Au-delà du seul secteur résidentiel, il apparaît primordial d'intégrer la dimension énergie-climat dans les documents d'urbanisme. L'urbanisation telle qu'elle s'est pratiquée ne permet pas la création d'un territoire durable. Le fonctionnalisme a institué un urbanisme qui divise l'espace en zones: des zones de vie, de travail, de récréation, de déplacement. Cette conception de l'urbanisme a favorisé l'étalement urbain et a rendu obligatoire l'usage de la voiture pour se déplacer d'un espace à l'autre. Aujourd'hui, avec les problématiques énergétiques et environnementales que l'on connaît, l'urbanisme cherche à regrouper les différentes fonctions au sein d'une ville, d'un quartier ou d'un lotissement. Le but est de rapprocher commerces, services et habitations afin de réduire les besoins en déplacement motorisés.

Il apparaît important d'intégrer ces principes dans les documents d'urbanisme existants ou à venir. Le Pays des Vosges Saônoises s'est engagé dans la réalisation d'un Schéma de cohérence territoriale qui pourra reprendre certains principes de durabilité qui seront ensuite transcrits dans les PLU ou PLUI (« éviter l'étalement urbain », « faciliter la marche à pied pour les courtes distances », « réduire les possibilités de stationnement en ville »,...).

---

<sup>2</sup> Pour les besoins de chauffage, climatisation, éclairage, cuisson et production d'eau chaude. Voir diagnostic énergie-climat pour en savoir plus.

Au final, le travail de réflexion mené dans le cadre du PCET a permis de définir **deux objectifs opérationnels**.

- **Objectif opérationnel 3 : Adapter les documents d'urbanisme aux enjeux énergie-climat**

Les élus souhaitent intégrer la problématique énergie-climat dans les documents d'urbanisme locaux que sont le SCOT et les PLU/PLUI. Le SCOT permettra de garantir un équilibre entre les différentes fonctions du territoire (habitat, agriculture, espaces naturels, zones commerciales,...) et permettra d'intégrer des objectifs de durabilité.

**Actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- ✓ **Action n°9** : Sensibiliser les élus à l'urbanisme durable
- ✓ **Action n°10** : Intégrer des critères énergie-climat dans les documents d'urbanisme

- **Objectif opérationnel 4 : Accélérer la rénovation énergétique du bâti existant**

L'enjeu est de faire connaître les dispositifs d'aides existants, de faciliter leur lisibilité et de lever certaines barrières qui peuvent encore se présenter aux particuliers (ex : avance des subventions). Certaines collectivités ont également émis la volonté d'abonder certaines aides existantes pour tirer davantage les rénovations vers la performance écologique et inciter les énergies renouvelables dans l'habitat.

**Actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- ✓ **Action n°11** : Mettre en place une OPAH-Effilogis
- ✓ **Action n°12** : Sensibiliser les relais d'informations aux dispositifs existants pour la rénovation énergétique

## **Objectif stratégique 3 : Accompagner le changement des comportements**

Le passage d'une société dépendieuse basée sur les énergies fossiles à une société sobre et basée sur les énergies renouvelables ne pourra se faire que grâce à un changement des comportements à tous les niveaux : politique, grand public, entreprise.

Certains discours alarmistes conduisent à l'inaction car le défi à surmonter semble trop important. Pour sortir de cette angoisse, il est nécessaire:

- De montrer qu'il existe une prise en charge sérieuse des problématiques énergie-climat ;
- D'expliquer le changement climatique et la fin des énergies fossiles pour faire comprendre les processus à l'œuvre ;
- D'évaluer quantitativement les émissions de gaz à effet de serre ;
- D'identifier les réponses possibles ;
- De mettre en avant des réalisations exemplaires ;
- D'établir un calendrier qui permet de montrer une sortie de crise ;
- De montrer les bénéfices économiques pour la société ;
- De montrer que c'est l'ensemble de la société qui avance dans la même direction.

Le PCET permet de répondre à ces huit points. Un des rôles majeurs de la démarche est d'accompagner ce changement des comportements et d'expliquer de manière pédagogique les enjeux de la transition énergétique. Les réflexions menées dans les différents groupes de travail ont conduit à définir **trois objectifs opérationnels** pour répondre à cet objectif.

- **Objectif opérationnel 5 : Communiquer/informer sur les bonnes pratiques**

Cette communication/information doit se faire en direction d'un public varié : grand public, scolaires, salariés, commerçants et entreprises, agriculteurs. Elle peut prendre la forme d'événements ponctuels, de campagne de communication, de formations ou d'interventions sur les lieux de travail ou dans les écoles,...

L'enjeu est de donner les clés de compréhension sur le changement climatique et la fin des énergies fossiles, ce qui devrait déclencher un changement des comportements et la mise en place de réflexes plus vertueux. Pour être efficace, la communication doit se faire tout au long du PCET afin de garder un « bruit de fond » sur le sujet.

### **Actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- ✓ **Action n°13** : Sensibiliser le grand public aux thématiques énergie-climat (organisation du défi « Familles à énergie positive », organisation d'événements durant les semaines européenne de la mobilité et du développement durable, formation/communication sur les éco-gestes à adopter,...)
- ✓ **Action n°14** : Conduire des actions d'information et de sensibilisation auprès des scolaires
- ✓ **Action n°15** : Proposer des formations sur les éco-gestes au bureau
- ✓ **Action n°16** : Sensibiliser les agriculteurs sur leurs consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre

- **Objectif opérationnel 6 : Inciter au changement des comportements par l'exemplarité des collectivités**

Les collectivités du Pays des Vosges Saônoises sont les principales porteuses des actions du PCET. Elles incarnent le PCET et doivent donc montrer la voie du changement afin d'entraîner le reste du territoire dans une dynamique de changement.

Des actions sur le patrimoine communal et intercommunal et une adaptation des politiques d'achat des collectivités permettront d'accompagner les paroles par des actes.

**Actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- ✓ **Action n°17** : Agir sur l'éclairage public
- ✓ **Action n°18** : Faire des audits énergétiques groupés et/ou des travaux mutualisés
- ✓ **Action n°19** : Proposer des formations pour apprendre à intégrer des critères énergie-climat dans les projets des collectivités

- **Objectif opérationnel 7 : Pousser les entreprises locales vers l'excellence environnementale**

Beaucoup d'entreprises n'ont pas conscience de l'importance de l'énergie dans leur activité. Pourtant la hausse des prix de l'énergie impacte directement leur compétitivité et réduit leur marge d'investissement. Le PCET doit donc orienter une partie de ses actions vers les acteurs économiques. D'autre part, le chantier à venir de la rénovation énergétique du bâti permettra de créer ou de maintenir les emplois locaux dans le secteur du bâtiment à condition que celui-ci s'organise pour répondre aux enjeux de la performance énergétique.

**Actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- ✓ **Action n°20** : Organiser des temps de rencontre pour favoriser les groupements d'entreprises dans l'artisanat (pour la rénovation énergétique du bâti)
- ✓ **Action n°21** : Inciter les entreprises à mutualiser les services d'un conseil en énergie
- ✓ **Action n°22** : Faire signer la charte CO<sub>2</sub> aux transporteurs routiers et former les employés à l'éco-conduite

## **Objectif stratégique 4 : Mettre les ressources du territoire au profit de la transition énergétique**

Les territoires ruraux possèdent des ressources énergétiques et alimentaires considérables. Il faut s'appuyer sur ces ressources pour accompagner la transition énergétique du Pays.

La production agricole gagne à être valorisée à l'échelle locale. Il semble important de rapprocher producteur et consommateur dans une logique gagnant-gagnant : en réduisant le nombre d'intermédiaires, le producteur gagne mieux sa vie et un lien de confiance s'établit entre producteur et consommateur. Les circuits courts participent également au maintien d'un tissu économique local.

Du point de vue énergie-climat, l'agriculture ne consomme que 1% de l'énergie consommée sur le Pays mais émet 26% des gaz à effet de serre (principalement à cause des émissions de méthane de l'élevage et du protoxyde d'azote des engrais azotés). Il faut donc encourager, dès que possible, la méthanisation qui permet à la fois de valoriser des déchets en matière première, de réduire notablement les émissions de gaz à effet de serre du secteur, de produire une énergie renouvelable non intermittente et de diversifier les activités d'une exploitation agricole.

La forêt est également une ressource forte sur laquelle il faut s'appuyer pour atteindre une certaine autonomie énergétique. Le Plan d'approvisionnement territorial et la création de la SCIC sont deux outils majeurs pour développer le bois énergie sur le Pays.

- **Objectif opérationnel 8 : Développer les énergies renouvelables**

Au premier rang desquels la méthanisation et le bois énergie. Pour y parvenir, il faudra jouer un rôle actif de promotion des énergies renouvelables : visites de site, journées d'échanges, documents de communication,...

### **Actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- ✓ **Action n°23** : Promouvoir le bois énergie grâce au PAT
- ✓ **Action n°24** : Développer la méthanisation

- **Objectif opérationnel 9 : Développer les circuits courts alimentaires**

Des actions sont déjà menées en matière de circuits courts à l'échelle du Pays ou du département (plaquette des producteurs locaux réalisée par le Pays des Vosges Saônoises, introduction de produits bio et locaux dans les cantines scolaires des collèges, création d'AMAP,...). Dans le cadre du PCET, il faut rendre accessible les produits locaux au plus grand nombre en proposant des points de vente directs ou itinérants et en amplifiant la communication sur le sujet.

### **Actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :**

- ✓ **Action n°25** : Animer un groupe de travail sur le thème des circuits courts afin d'assurer un maillage cohérent du territoire (création des points de vente directs ou itinérants, animations pour sensibiliser le grand public au local et à ses contraintes, réalisation d'évènements autour de l'agriculture locale et/ou bio, création d'une plateforme de logistique pour les producteurs locaux,...)